



L'ÉDITORIAL DE JEAN-LOUIS BEFFA

## A l'âge du numérique, la protection sociale doit se réinventer

**L**e modèle de développement économique centré sur la production de masse a été celui du XX<sup>e</sup> siècle. Il est maintenant évident pour tous qu'il est progressivement remplacé par un modèle entrepreneurial, centré sur l'économie numérique, qui s'impose sans trop de débat comme le modèle du XXI<sup>e</sup> siècle. Une question peu étudiée, quoique essentielle, se pose alors : quel est le mode de protection sociale adapté à l'âge du numérique ? Il est entendu que la protection sociale couvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus de faire face aux conséquences financières des risques de la vie. Une réponse est indispensable à la stabilité du monde du numérique. Un récent livre de Nicolas Colin, *Hedge* (non traduit en français), vient d'apporter sur ce sujet des analyses et des propositions très intéressantes. L'âge du fordisme et de la production de masse offrait des revenus relativement stables et prévisibles. Le travailleur était fidèle à son entreprise. L'âge numérique est constitué, pour sa part, de plus de soubresauts de carrière et de vie, de parcours beaucoup plus individualisés. Entre changement d'entreprises, contrats à durée déterminée ou non, inactivité voulue ou contrainte, aventures entrepreneuriales... l'homogénéité des vies professionnelles a éclaté. Notre système social doit en tirer les conséquences.

Le monde ancien du travail est périmé. La protection sociale ne peut plus fonctionner à partir du logiciel d'hier. Au monde du XX<sup>e</sup> siècle correspondait un modèle fondé sur l'entreprise, alors qu'à celui du XXI<sup>e</sup> siècle centré sur le numérique doit correspondre un modèle social fondé sur l'individu – ce que n'arrivent

pas encore à voir les organisations syndicales et patronales, dont les pensées et les modes opératoires sont étroitement liés au monde de l'entreprise.

En revanche, il est intéressant de constater que les orientations du gouvernement dans le domaine social intègrent ces ruptures du monde numérique. On s'achemine vers des droits universels – terme entré dans le vocabulaire du gouvernement. Les droits ne sont plus liés à l'entreprise mais ils sont devenus mobiles et suivent l'individu tout au long de sa vie. La direction qui est prise vers une retraite à points et une politique de formation plus centrée sur la personne montre cette orientation vers des droits transportables. L'attention du « macronisme » aux singularités de l'univers numérique ne s'opère pas seulement du côté économique ; il est heureux qu'elle ait aussi une dimension sociale. Pour la France, l'adaptation sera certainement plus radicale que pour d'autres pays proches. Le modèle social français est très désindividualisant. Les premiers ajustements qui sont en cours – comme la fin du statut des cheminots ou celle des régimes spéciaux de retraite – montrent que la transition n'a rien d'aisé et qu'elle n'est pas politiquement sans risque. On finira en notant que cette focalisation de la question sociale sur l'individu, que ce rétrécissement de l'échelle, n'est pas sans provoquer quelques questions. Certes, il faudra que la protection sociale s'adapte à la nouvelle forme d'organisation du travail. Mais il faudra également ne pas sous-estimer les risques potentiels sur les mécanismes de solidarité. Individualisation ne doit pas rimer avec désolidarisation. Il sera du ressort de l'Etat de garantir un socle minimal pour les plus démunis. ■